

qu'ils ont accompli et être à l'écoute des éventuelles propositions ou remarques de la commission, en toute transparence.

Il est précisé que le Président et M. F. Jaccard font aussi partie de l'organisation du 200^e.

M. D. Peccoud indique que cette manifestation est évoquée depuis quelques années déjà (idées, organisation, etc.). La suppression (espérée) des mesures sanitaires d'ici mai permettrait un déroulement presque normal de cet événement marquant, sachant que si la plus ancienne compagnie, sur le canton, est celle de Jussy, Corsier est une des plus vieilles.

L'événement a commencé à se mettre en place en 2011 autour d'un objet, à savoir la vieille pompe à bras (1864) de Corsier exhumée au fond d'une grange du canton. Nul ne sait ce qu'elle faisait là-bas, ni comment elle y avait échoué, mais s'agissant du patrimoine corsierois, la compagnie avait accepté de la racheter au brocanteur qui l'avait en sa possession. L'état-major actuel a dû trouver des solutions, car elle était en piteux état et n'avait jamais été restaurée depuis 1864. De plus ses roues baignaient dans 80 cm d'eau.

La pompe à bras a été mise à l'abri dans la grange de Prés-Grange, le temps de trouver les gens et le budget pour la restaurer, ce qui a pris plusieurs années. L'état-major a trouvé que ce témoignage de l'histoire de la compagnie serait un beau fil rouge pour le 200^e. Hormis certains détails encore à ajuster, la pompe à bras est revenue presque neuve de sa rénovation et se trouve dans le local de la compagnie.

Ce genre de 200^e s'organise généralement en grande pompe et avec de nombreux invités. Il est de tradition de convier à la partie officielle et à l'apéritif dînatoire qui suivra (le vendredi 20.5.2022) le Conseiller d'État, les communes avoisinantes (Exécutifs et Conseils municipaux), l'ensemble des commandants du canton (actuellement 42), les états-majors de CoHerAn & Co, le commandant du SIS, l'OCPPAM, etc.

L'état-major souhaite amener énormément de choses autour de la manifestation officielle : exposition photo relatant l'histoire de la commune (anciens clichés, photos de tous les hommes, historique réactualisé, etc.) afin de présenter la compagnie et mettre en valeur à la fois son passé et le travail quotidien de ses hommes. Des points presse seront organisés (des tractations sont par exemple en cours avec Léman Bleu), un édito spécial paraîtra dans le bulletin communal afin de laisser une trace de cet événement (historique, photos, interventions marquantes, liste des participants, anecdotes, etc.).

Le samedi 21.5.2022, la compagnie souhaiterait organiser une fête villageoise ouverte à la population de la région (portes ouvertes du local rénové, l'inauguration ayant malheureusement été annulée pour des raisons sanitaires l'année dernière, véhicules du SIS, démonstrations des pompiers de CoHerAn & Co et des jeunes pompiers de Collonge-Bellerive, etc.). Cela permettra à la population de découvrir – ou redécouvrir – les pompiers tant volontaires que professionnels. Le SIS sera associé à cette manifestation par l'intermédiaire des 4 SPP qui vivent à Corsier, ainsi que ceux qui se forment à Collonge-Bellerive et les retraités (qui seront aussi conviés à la partie officielle).

Un repas viendra clore la fête afin de remercier tous ceux qui auront œuvré à la manifestation et se consacrent au service de la population, ainsi que leurs conjoint-e-s et enfant-s.

Ce programme tel que résumé explique le budget prévu pour cet événement et que la compagnie ne peut malheureusement pas assumer dans son intégralité. Les membres du comité d'organisation se réunissent depuis deux ans, accumulent des documents, collectent les souvenirs des anciens du village afin de partager ce riche contenu avec la presse.

La compagnie de Corsier, qui est très active, compte actuellement 33 SPV, dont 5 femmes, souligne en conclusion M. D. Peccoud.

M. F. Jaccard ajoute qu'il prendra une photographie de la « compagnie des retraités » un samedi matin dès qu'il fera un peu plus beau et chaud sur les gradins de l'école (une mise en abyme avec la photo de la compagnie actuelle). L'exposition se passera en deux phases,

la première dans le cadre du Festival Photo Genève (M. F. Jaccard y travaille).

Arrivée de Mme M. Ryser.

La seconde exposition sera exposée dans la rue et durera un mois, conclut M. F. Jaccard.

La compagnie a 16 grands formats pour cet affichage extérieur, complète M. D. Peccoud.

Le Président ouvre la discussion.

Ci-après les remarques ou propositions qui ressortent de la discussion qui s'ensuit :

M. M. Robadin, de Direct News, pourrait faire une belle publicité à cette journée. Mais ses tarifs étaient trop élevés pour être intégrés dans le budget de base. Un contact sera pris avec lui afin de savoir s'il serait prêt à faire un geste pour Corsier. Si la compagnie trouve cette démarche pertinente pour mettre Corsier en avant, il serait toujours possible de soumettre un crédit supplémentaire au Conseil municipal.

Le comité d'organisation du 200^e en parlera lors de sa prochaine séance et reviendra vers la commission. Ledit comité est conscient que le budget provisoire est très conséquent et souhaiterait ne pas aller au-delà. Pour cette raison, dans un premier temps, l'objectif était de favoriser les médias gratuits.

Un commissaire ne peut qu'approuver les compétences de la compagnie en matière d'organisation d'événements, et lui fait entièrement confiance pour ce 200^e. Il remercie les membres du comité d'organisation d'être venus et les encourage, au nom de la commission, à poursuivre.

Et, surtout, les autorités se réjouissent de ce 200^e.

Le Président remercie les membres du comité d'organisation pour cet énorme travail, répète que la commune et la commission se tiennent à leur disposition, puis les libère. Pour sa part, il tiendra la commission informée des propositions du comité.

Départ de MM. Y. Tran Van, D. Peccoud, B. Baechler et L. Gaille.

La commission ayant un quart d'heure d'avance sur l'ordre du jour, le Président propose de passer aux points suivants en attendant l'arrivée de Mme O. Peccoud.

1. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité (5 oui).

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 octobre 2021

Une commissaire confirme qu'elle a apprécié de recevoir le présent ordre du jour en temps et en heure.

Le Président, qui s'est renseigné entre-temps, précise qu'il n'y a aucun article dans la LAC précisant que les présidents de commissions doivent envoyer l'ordre du jour de la séance au minimum 5 jours avant. S'il comprend sa remarque, il ne la trouve pas très correcte.

La commissaire souligne la nécessité pour elle de recevoir une convocation officielle en bonne et due forme.

Le procès-verbal du 13 octobre 2021 est approuvé à l'unanimité (5 oui).

3. Debrief des interventions des invités de la séance (200^e de la Compagnie des Sapeurs-Pompiers de Corsier)

Le Président ouvre la discussion en relevant qu'il lui semblait indispensable de recevoir la compagnie, vu la participation allouée par la commune pour cette manifestation. Cela a permis au comité de présenter l'organisation du 200^e et de prendre note des remarques des commissaires.

Les points suivants ressortent de la discussion qui s'ensuit :

Corsier a beaucoup de chances d'avoir une compagnie comme celle-ci, qui apporte une participation très active à la vie du village.

La date de la Fête des Voisins coïncidant avec la manifestation du 200^e, ce sujet sera abordé sous le point 5.

Le planning provisoire des événements a été ajouté aujourd'hui sur le CMNet afin que les commissaires aient une vision sur l'année et puissent en parler sous le point 5.

L'intention de l'exposition extérieure sur 1 mois est de faire reconnaître les activités et la vie de la compagnie et de présenter le Corsier d'hier et d'aujourd'hui. M. F. Jaccard cherche actuellement à retrouver les lieux ayant servi de cadre aux photographies anciennes, ce qui n'est pas toujours évident car certains ont vraiment beaucoup changé.

Arrivée de Mme O. Peccoud.

19h45 Projet de concerts sur les rives

Le Président accueille Mme O. Peccoud et propose un tour de table de présentations.

Cette invitation fait suite à un souhait de la commission de créer un événement sur les quais de Corsier. Étant donné son expérience dans l'organisation des concerts, Mme O. Peccoud pourrait peut-être aider la commission à créer un événement qui permettrait d'exploiter le cadre magnifique de Corsier Port, d'offrir quelque chose de sympathique aux habitants, de donner un peu plus de vie à ce bord du lac et de présenter d'autres aspects culturels.

Mme O. Peccoud, qui y a déjà réfléchi, a d'abord différentes questions à poser, sachant qu'elle n'est pas du tout organisatrice de manifestations. Elle connaît en revanche une personne qui aurait ces capacités, cette démarche étant très intéressante.

Une soirée musicale sur les quais de Corsier impliquerait des moyens techniques dépendant des conditions météorologiques (abris) ainsi qu'une infrastructure (terrain en pente, emplacement du podium, accès, etc.), elle-même tributaire du genre de soirée souhaitée et du lieu. Il y a donc pléthore de points à régler en amont. En conclusion, la définition du lieu sera primordiale pour tout ce qui en découlera.

À la demande du Président, Mme O. Peccoud dispense quelques explications sur le déroulement des Aubes musicales (Bains des Pâquis), et le premier concert de Cohérance.

Puis Mme O. Peccoud explique que le genre de musique est également important à déterminer, sachant que la sonorisation d'un concert classique ou d'une chorale est très compliquée, donc coûteuse.

Cohérance aimerait se produire trois fois, cette année, une fois à Hermance, une fois à Anières et une fois à Corsier. Le chœur étant composé de 35 personnes, il faudrait que quelqu'un du métier puisse prendre en main cette organisation.

S'il est un peu tard pour faire venir des groupes cet été, Mme O. Peccoud connaît des artistes locaux, comme un groupe de tango qui viendrait certainement très volontiers à Corsier. Elle s'enquiert des souhaits de la commission en matière de budget, groupes, type et quantité de public, genre musical, nombre de concerts, etc.

Mme O. Peccoud relève que Corsier est trop petite pour proposer trois fois le même concert. Elle résume les questions auxquelles la commission devra répondre : lieu, genre de musique, combien de fois dans l'été, délégation (ou pas) de l'organisation à un professionnel.

Faire quelque chose à Corsier est non seulement une très bonne idée, mais serait aussi l'occasion de développer quelque chose de différent de ce qui se fait ailleurs, ce qui mérite réflexion. En revanche Mme O. Peccoud n'est pas sûre que Corsier Port soit judicieux au regard des équipements techniques que cela nécessiterait (conditions météo, loges pour les

artistes, W.-C., etc.).

Quel serait le lieu idéal ? est-il demandé à Mme O. Peccoud.

Un Conseiller municipal caresse depuis longtemps l'idée d'un festival « cours et jardins », explique Mme O. Peccoud en évoquant quelques lieux. Cela pousserait les habitants à se promener dans le village et ouvrirait certaines portes ou jardins privés.

Mme O. Peccoud évoque la démarche « Tendez l'oreille et venez voir », qui proposait des concerts chez les gens grâce à une subvention des trois communes de CoHerAn.

Un commissaire revient sur le thème « sur les rives » évoqué par la commission. En effet, un petit apéritif s'était déroulé à cet endroit lors de l'inauguration des quais de Corsier. La commune pourrait proposer un petit apéritif, de 17h à 19h, avec une petite musique (jazz par exemple), une petite tente équipée d'un bar et de mange-debout. Cela permettrait à tous de passer des moments décontractés en fin de journée, qui pourraient être annulés avec simplicité en cas d'intempérie.

Mme O. Peccoud propose à la commission d'affiner ses souhaits pour un événement de ce genre. Le concert de Cohérence aura de toute façon lieu à Corsier.

Un commissaire propose de réfléchir d'un côté à une idée pour mettre en valeur le quai et, de l'autre, à un événement de développement musical.

Un autre commissaire, qui souligne l'importance de préserver la tranquillité des riverains de Corsier Port, pense que le calme devrait revenir dès 20h sur les quais.

La commission avait aussi évoqué, lors de sa dernière séance, l'idée d'un apéritif dînatoire organisé par une association corsesoise qui tiendrait le bar, rappelle un commissaire.

La commission souhaiterait donc plutôt de la musique d'ambiance avec 3-4 musiciens, relève Mme O. Peccoud.

L'audition de Mme O. Peccoud a permis à la commission de se rendre compte qu'inviter des artistes ne s'improvise pas, est-il relevé. Il faut vraiment y réfléchir et disposer de l'infrastructure adaptée.

Un commissaire aurait bien voulu promouvoir les jeunes artistes de la région plutôt que des groupes externes.

La date de la Fête de la Musique, à Genève, a été fixée du 24 au 26.6.2022. Cohérence se produira normalement le 23.6.2022 à 20h à Corsier (les 9 et 16.6.2022 à Hermance et Anières). Les trois concerts devraient se dérouler en plein air, l'emplacement de la scène étant encore à déterminer, à Corsier.

La cour de la petite école offrirait une solution, car il serait possible d'y installer un podium et d'asseoir le public.

L'emplacement utilisé l'année dernière par le théâtre (sous le couvert de l'école) est évoqué.

L'association étant soutenue par les communes de CoHerAn, le concert de Cohérence sera gratuit. La commune pourrait, dans le cadre de la Fête de la Musique, faire venir un groupe sur une petite scène sur les quais.

Un commissaire demande si le port de Corsier (sous la grande structure) ne serait pas un lieu approprié pour le concert de Cohérence.

Mme O. Peccoud répète qu'elle pourrait proposer des groupes locaux à la commission ; elle enverra des liens Internet à Mme C. Boldrini. Pour accueillir des artistes, 24 m² minimum sont nécessaires.

Mme C. Boldrini indique que la commune avait payé Fr. 300.- de cachet les artistes qui étaient venus avec leur propre matériel à l'occasion de la Fête des Voisins (des tentes étaient mises à disposition par la commune en cas d'intempéries).

Mme O. Peccoud confirme que les 8 podiums qui avaient été mis à disposition de Cohérence suffisaient. Elle réfléchira à un lieu en plein air pour Cohérence (23.6.2022). Le débarcadère pourrait être une solution, mais cela impliquerait d'interdire l'accès au port pour les baigneurs.

M. F. Jaccard et Mme O. Peccoud détermineront ensemble le meilleur emplacement pour la représentation de Cohérence.

Le Président remercie chaleureusement Mme O. Peccoud pour les nombreuses réponses qu'elle a fournies aux commissaires, ce soir, et la libère.

Départ de Mme O. Peccoud.

3. Debrief des interventions des invités de la séance (projet de concerts sur les rives)

Le Président ouvre la discussion en relevant que la commission est désormais un peu plus au clair.

Ci-après les points qui ressortent de la discussion :

Il est important de dissocier le concert de Cohérence et le petit festival au bord du lac (avec apéritif dînatoire).

Cohérence serait l'occasion de faire un test concret.

Il serait dommage de ne pas profiter d'une infrastructure au bord des quais pour proposer un second groupe le vendredimissaire. Ou alors, si Cohérence trouve sa place dans le village, de ne pas organiser de petits apéritifs en musique au bord des quais.

Cohérence requiert une grosse infrastructure. Les deux groupes (3-4 artistes) proposés par Mme O. Peccoud pourraient se produire mi-juin et fin août, avec une infrastructure simple (tente, bar). Cela remplacerait la Fête des Voisins, qui tombera en même temps que le 200^e de la compagnie.

Il est relevé que l'installation d'un bar nécessite des générateurs puissants, des mange-debout, bref une infrastructure qui n'est pas négligeable. D'autant que ladite installation ne pourra pas être laissée sur place entre deux soirées musicales.

Le restaurant voisin (Le Petit Lac) pourrait aussi participer, par exemple pour le bar. Les deux restaurations seraient complètement différentes, donc il n'y aurait pas de concurrence directe.

Le Président résume les différents points qui sont ressortis de la discussion :

– Organisation d'un after work au bord du lac (petit bar très simple avec quelques boissons apéritives), un groupe sous une tente (sur le modèle de la Fête des Voisins), sur un soir début juin.

– Pour Cohérence, l'administration communale déterminera avec Mme O. Peccoud l'emplacement de la chorale.

Un commissaire suggère de proposer plusieurs dates pendant l'été pour l'after work.

Une date à la fin de l'été pour un second after work serait bien.

Donc deux after work plus Cohérence, résume M. F. Jaccard.

En lieu et place de la Fête des Voisins, ajoute un commissaire.

Sur une question de Mme C. Boldrini, la commission propose d'utiliser le budget prévu pour la Fête des Voisins (Fr. 5'000.-), avec des cachets de Fr. 300.- pour les artistes.

Un commissaire avait aussi proposé que les associations communales viennent tenir le bar (after work), est-il rappelé.

La commission laisse à la discrétion de l'administration le choix des groupes, de l'association communale pour le bar. Horaires : 17h-20h (fermeture du bar 30 min plus tard).

Une commissaire aimerait beaucoup que la commune fasse appel à des groupes de Corsier, voire de la région.

À l'unanimité, la commission préavise favorablement l'organisation de deux soirées assez simples, une en début d'été (juin, date à définir), l'autre à la rentrée scolaire (fin août, début septembre). Horaires : 17h-20h.

4. Suivi des subventions

Le Président rappelle que la commission avait voté, fin 2021, des subventions avec des choix clairs. Concernant les abonnements non nominatifs pour le Servette ou le Grand Théâtre, la commission doit déterminer la procédure à suivre, la période (la saison de foot ou du Grand Théâtre court sur une année scolaire, soit de septembre à juin).

Une commissaire propose de débiter avec la prochaine saison (en septembre 2022) et d'organiser une séance afin d'en discuter plus tranquillement.

Un commissaire rappelle que les tickets de cinéma concernent des places fixes ; il aurait bien aimé commencer dès le 28.2.2022. La commission avait d'ores et déjà pris les décisions suivantes : 5 billets/mois (1 billet par foyer).

Mais la communication aurait plus d'impact si elle portait sur l'ensemble des offres proposées par la commune aux Corsiérois, et pas uniquement sur les billets de cinéma.

Le Président propose une communication globale pour la rentrée scolaire 2022-2023, ce qui serait effectivement plus pertinent. La commission aura pas mal de travail d'ici l'été prochain : soutien aux associations (dossier renvoyé par le CM à la CSMAC), définition des règlements (subventions culturelles ou sportives), audition du Clin d'Œil, audition du comité du four à pain. Or la commission n'a plus que deux séances planifiées d'ici l'été. Il serait intéressant de programmer une date supplémentaire.

Décision : La commission se réunira le 26 avril 2022.

5. Propositions individuelles et divers

M. F. Jaccard rappelle que la dernière rencontre de l'Exécutif a malheureusement dû être annulée. L'Exécutif a décidé de planifier celle-ci au 24.3.2022, devant la mairie.

L'Exécutif envisage d'organiser en avril un événement pour remplacer les Vœux du Maire, qui avaient eux aussi été annulés : mérite corsiérois, jeunes citoyens, naturalisés, noces d'or, naissances et nouveaux habitants. Le Conseil municipal sera invité à participer.

La bourse aux jeux de l'APEC aura lieu le 10.4.2022.

200^e de la Compagnie des Sapeurs-Pompiers de Corsier : 20-21.5.2022.

Cohérence : 23.6.2022.

La Fête des Voisins sera remplacée par deux soirées musicales au bord du lac.

1^{er} août (organisé avec les pompiers).

Croisière des aînés : en principe en septembre 2022 (organisée par Hermance).

Caisses à savon : pas de nouvelles pour l'instant, l'association n'ayant pas encore pu se réunir.

Fête de la Courge : vu les travaux du NGS (pavillon provisoire), cette fête ne pourra se dérouler à l'école. L'administration est en train d'étudier deux possibilités : préau de l'école, piste des 80 m, mais présence du chantier, ou dans le village (avec fermeture de la place du

village, du chemin Neuf et de la route du Lac). Une autre idée : chemin des Bûchilles. M. F. Jaccard encourage les commissaires à lui faire part d'autres idées.

Un commissaire propose l'AGS.

Mme C. Boldrini attire l'attention des commissaires sur le fait qu'une fête dans le village signifiera beaucoup moins de stands et un voisinage à prendre en considération. Les marchands s'installent en général le samedi. De plus, il sera nécessaire de tirer des câbles d'alimentation et de prévoir des espaces repas (par exemple dans le préau de l'AGS). Et il faudra dévier la ligne de bus.

Un commissaire pense que le bus permettrait d'amener des gens.

Une commissaire souligne l'importance de bien définir l'endroit de la Fête de la Courge, qui sera déplacée pendant 4-5 ans.

Étant donné la diminution prévisible du nombre de stands, faudrait-il rester sur des producteurs de la région genevoise ? demande Mme C. Boldrini.

L'avantage de la place du village, c'est qu'il y a des branchements électriques partout, rappelle M. F. Jaccard. Le problème, c'est le bus.

L'emprise du chantier de l'école occupera tout le parking ; la date précise du début des travaux n'est pas encore connue.

Un commissaire suggère d'utiliser l'AGS, éventuellement la mairie et la place du marché.

Il serait possible, comme pour le 1^{er} août, de fermer certaines rues, précise M. F. Jaccard. Il propose d'attendre la réponse des TPG (arrêt temporairement déplacé sur la route de Thonon).

L'administration a aussi étudié la possibilité de s'installer en plein champ, mais cela poserait trop de problèmes aux roulottes (boue en cas d'intempéries).

Une commissaire suggère de voir avec Saint-Louis, car l'espace est assez vaste et le voisinage moins dense.

M. F. Jaccard prendra contact avec le directeur de Saint-Louis. Des propositions plus concrètes seront soumises à la commission lors de sa prochaine séance.

M. F. Jaccard résume les autres manifestations prévues : fête des Automnales (aînés), Escalade (9.12.2022), course de l'Escalade, fenêtres de l'Avent (ou rencontres de l'Exécutif).

Un commissaire suggère de transmettre ce planning à la nouvelle équipe du four à pain, qui pourrait se greffer sur ces dates.

Il s'agit pour l'instant d'un agenda prévisionnel, souligne Mme C. Boldrini, car des autorisations seront nécessaires pour certaines manifestations.

Sur une question d'un commissaire, M. F. Jaccard indique qu'il a assisté à la première réunion de l'association du four à pain, qui compte plus d'une vingtaine de membres.

La commission recevra cette association au plus vite, conclut le Président.

En l'absence d'autres divers, le Président remercie les membres de la commission et lève la séance à 21h20.

Rapport : E. Maia